

P-504 Inscription de l'élève résidant en dehors de la zone de fréquentation d'une école

Adoptée le : 31 mai 1997

N° de résolution :

En vigueur le : 31 mai 1997

Révisée le : 6 novembre 2010, 23 mai 2015

Document original : D-400-1 Élèves résidant hors du périmètre de fréquentation / Catégorie Gestion des écoles

Date prévue de l'examen :

Contexte

Le conseil d'administration estime qu'il se doit de mettre en place une politique qui a pour but de gérer les inscriptions dans les écoles où le nombre d'élèves a dépassé ou est près d'atteindre la capacité d'occupation maximum de l'école.

Objectif

Cette politique a pour but d'établir la procédure à suivre lors de l'inscription d'élèves qui habitent à l'extérieur de la zone de fréquentation de l'école.

Portée

La présente politique s'applique aux parents, tuteurs et tutrices qui désirent inscrire leur enfant dans une école du CSF autre que l'école désignée.

Énoncé de la politique

Le Conseil scolaire privilégie un environnement d'apprentissage sain et sécuritaire aux élèves résidant dans la zone de fréquentation d'une école en contrôlant l'inscription d'élèves résidant en dehors de la zone de fréquentation de cette même école.

Cadre législatif ou cadre de référence

Loi scolaire de la Colombie-Britannique
Politique d'admission des élèves

Principes directeurs

Un élève qui habite à l'extérieur de la zone de fréquentation ne peut être accepté si l'école est au maximum de sa capacité, ou est près de l'atteindre, ou si cette inscription engendre un ajout de dotation, ou un changement dans l'organisation scolaire de l'école.

En aucun cas le service de transport ne sera offert si, pour une raison jugée valide, une inscription en dehors de la zone de fréquentation est acceptée.

Responsable de la mise en application de la politique

Le secrétaire trésorier ou la secrétaire trésorière et la direction générale du CSF sont responsables de la mise en œuvre de la présente politique.

Documentation connexe

Guide sur l'élaboration, l'adoption et le suivi des politiques du CSF
Directive administrative

Personne-ressource

Le secrétaire trésorier ou la secrétaire trésorière du CSF

CONSULTATION